

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, FORIEL Laurent, RIQUET Guy, MILLON Cédric

Excusé(s) : Claire MORIN qui a donné pouvoir à Cédric MILLON, CRON Lionel qui a donné pouvoir à Marion PELLOUX-PRAYER,

RD 532 – CALIBRAGE ENTRE EYMEUX ET LA BAUME D’HOSTUN

Lors du Conseil municipal du 17 mai 2017, le projet de recalibrage de la RD 532 entre Eymeux et La Baume d’Hostun avait été présenté.

Les deux aménagements suivants ont été validés :

- Création de deux carrefours giratoires (Hameau Les Fauries RD 532/RD 325 et accès autoroute A49 RD 532/RD 325a)
- L’aménagement d’un carrefour simple « tourne-à-gauche » pour desservir la « Route de Gervans » (VC n° 10), et l’entreprise MARCEL Industrie

Mais à l’étude du dossier, plusieurs points négatifs avaient été relevés :

- manque d’aménagement pour déplacement doux de type passage inférieur pour les cyclistes entre le village d’une part, et les quartiers de la « Plaine » de la commune (Gervans, Grand Gervans, les Charbonnières, les Lots, les Routes) et la « Drôme à vélo » / « Vélo Voie Verte »,
- crainte sur l’augmentation de l’affluence du trafic sur les routes secondaires inadaptées notamment au niveau des deux carrefours sur la RD 125 avec la RD 325A puis avec la route de Beaulieu/Route des Richards,
- inquiétude sur le devenir des déplacements agricoles) d’une part.

D’autre part, il avait été demandé l’instauration d’une limitation de vitesse sur la RD 125 notamment au niveau du carrefour entre la RD 125/route de Beaulieu/Route des Richards, l’aménagement et l’installation d’un arrêt de bus à proximité de l’aire de co-voiturage des Monts du Matin pour desservir les quartiers situés dans la partie « Plaine » de la commune.

C’est pourquoi, le Conseil Municipal s’était opposé le 17 mai au projet actuel.

Faisant suite à la réunion du 12 décembre 2017 avec les services du Département, il nous a été informé que :

- ce projet est inscrit au plan de financement d’investissement 2018.
- les acquisitions foncières ne sont pas finalisées.
- la réalisation du giratoire entre la RD 125 et l’A49 pourrait débuter dès septembre/octobre 2018 et suivra celui des Fauries si le foncier a été régularisé.

Puis, l’ensemble des points bloquants ont été rediscutés.

C’est pourquoi, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer à nouveau et il sollicite, par un vote de 9 pour, 1 contre et 2 Abstentions :

- Sur l’emprise du rond-point RD532/RD325A : sur le terrain AREA (actuellement plantation de noyers), un cheminement piétonnier sera réalisé et la commune en assurera l’entretien ;
- Route de Beaulieu/RD 532/Route de Gervans : un aménagement sera fait (merlon de terre du côté de la «Route de Beaulieu » avec un passage pour les piétons. Aucun marquage au sol ne sera réalisé car il est situé hors agglomération)
- L’aménagement d’un arrêt de bus à proximité de l’aire de covoiturage des Monts du Matin : Les services du Département ne sont pas opposés à cette demande. Ils vont se rapprocher de Valence Romans Déplacements qui en assure la compétence.

- Une étude comparative entre :
 - la réalisation d'une contre-allée parallèle à la RD 532 à partir du chemin d'accès des maisons sises 2460 Route Nationale ou/et Chemin des Buissonats jusqu'au rond-point situé au lieudit « les Fauries » sur le territoire d'Hostun
 - et la réalisation d'une sur-largeur sur la commune d'Eymeux de la voie dénommée « Rue des Lauriers » :

Cette étude sera présentée au cours des mois de février ou mars 2018.

- La réalisation d'une étude de mesures de vitesse au carrefour de la Route de Beaulieu/RD 125/Route des Richards car, après réflexions, la réalisation des deux ilots surélevés ne seraient pas judicieux pour les transports en commun, les véhicules de plus de 3.5 T et les véhicules de déneigement.
- La délimitation d'un hameau sur la RD 125 afin d'instaurer une limitation de vitesse et que l'ensemble du dispositif (signalisations au sol et verticale, chicanes ou coussin berlinois) soit pris en charge par le Département,
- la fermeture définitive de la voie communale dénommée « Chemin des Triboulières » situé en limite de la RD 532 par un merlon de terre réalisé par le Département.
- La réalisation d'un aménagement paysager du rond-point avec des essences de végétaux ne gênant pas la sécurité des usagers (hauteur de développement des végétaux limités), un minimum d'entretien pour les services techniques (tailles, arrosage, ...) ainsi que sur les merlons de terre.
- Proposition de gratuité de l'A49 entre La Baume d'Hostun et Bourg de Péage : La possibilité de mettre en place une gratuité ou bien un tarif préférentiel permettrait, aux heures de pointes, d'améliorer la fluidité du trafic sur le secteur de Pizançon mais ceci relève de la compétence de l'Etat.

Toutefois, le Conseil Municipal émet une réserve concernant le déplacement agricole. Ces véhicules devront privilégier les voies secondaires alors que ces dernières ne sont pas adaptées à leur gabarit.

Il regrette que ce projet ne prenne pas plus en compte les déplacements doux entre le village et les pistes cyclables (Vélo Voie Verte / Drôme à vélo) alors même que le Département a développé la « Vélo Voie Verte » sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal décide de valider les principes cités ci-dessous et les emprises du projet d'aménagement de la RD 532 entre La Baume d'Hostun et Eymeux. Il autorise le Conseil Départemental, Maître d'ouvrage de l'opération, à intervenir et réaliser des travaux sur les voiries communales existantes ou à aménager qui seraient concernées par le présent projet de recalibrage de la RD532 et dont la liste a été citée ci-dessus.

SALLE POLYVALENTE – RÈGLEMENT D'UTILISATION

- La salle a une capacité maximale de 200 personnes assises (Cf au rapport de la commission de sécurité du 19/10/2010)
- Tout stationnement est interdit autour de la salle pour que les services d'incendie et de secours puissent circuler en cas de besoin. Ce passage est également l'accès à une habitation.
- Après 22 heures, éviter le bruit à l'extérieur et tenir les portes fermées, surtout en été, afin de respecter la tranquillité de la population environnante.
- Respecter les abords (plantations, pelouses...).
- Le mobilier (chaises et tables) devra être nettoyé et rangé suivant les dispositions appropriées.
- Un sac poubelle et le papier toilettes sont fournis pour le démarrage. L'utilisateur doit prévoir le matériel suivant : sacs poubelle, papiers toilettes, serpillières, éponges, torchons, produits de nettoyage (vaisselle, sols, toilettes...)
- Vider toutes les poubelles, évacuer les ordures en les déposant dans les conteneurs de tri sélectif situés derrière l'Eglise.
- Après chaque utilisation, le nettoyage comprend le balayage et le lavage complet de la salle (grande salle, scène, bar, toilettes et cuisine) ainsi que le nettoyage des abords. Si le lavage du sol de la grande salle est jugé nécessaire, un forfait de 70 € sera encaissé.

VALENCE ROMANS AGGLO – RAPPORTS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

Il est présenté les rapports 2016 sur la qualité du service public :

- de prévention et de gestion des déchets,
- de l'assainissement collectif
- et de l'assainissement non collectif

établis par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ces rapports sont consultables en mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

- Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été uniformisé, pour 2018. Il a été fixé à 7.95 % alors que jusqu'à présent, il était appliqué 5 tarifs différents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- Les travaux de mise en sécurisation des déchetteries ont débuté. Celle de l'Ecancière sera fermée le temps des travaux, soit du 28 mai au 22 juin.

RÉGIE PERMANENTE POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES « CULTURELLES » – TARIFS

Un spectacle « Les fourmis dans les mains » proposé avec la Compagnie « Les Nouvelles envolées » aura lieu le Samedi 3 mars 2018 à 20h30 à la Salle des fêtes. Les tarifs sont les suivants :

Prestations	Prix unitaire
Droit d'entrée ADULTE	5.00 €
Droit d'Entrée Enfant	Gratuit pour les – de 16 ans

DÉFENSE DES ACTIVITÉS DE PASTORALISME FACE AUX ATTAQUES DU LOUP

Les communes concernées par le pastoralisme s'inquiètent grandement de l'avenir et de l'équilibre de leur territoire si l'élevage de plein air venait à disparaître. Ce qui semblait impossible, il y a encore peu de temps pourrait devenir réalité.

Depuis quelques mois, des collectivités locales du grand Sud Est (PACA et Auvergne-Rhône-Alpes) se sont constituées en association sous le nom d'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR), afin d'exprimer leur soutien aux éleveurs et également alerter, mobiliser, les pouvoirs publics sur cette situation intenable.

Aussi, suite au congrès départemental de Nyons, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme, consciente de la détresse des éleveurs, a décidé de soutenir l'USAPR. Elle propose de porter la parole des élus locaux au-delà de notre département, à l'attention du gouvernement et de l'Etat afin de peser dans ce débat. Faire évoluer à terme la législation nationale et européenne (convention de Berne) et notamment peser fortement sur « le plan Loup » dans l'intérêt prioritaire du pastoralisme et des acteurs professionnels qui, au quotidien, souffrent de la prédation, paraît capital.

La question du loup ne concerne pas exclusivement les communes rurales ; c'est une question qui engage l'avenir de nos territoires. L'objectif n'est, évidemment, pas l'éradication de cette espèce. Il s'agit tout

simplement de permettre la survie de savoir-faire ancestraux en matière agricole et en matière d'aménagement du territoire dans nos communes. Il importe d'inverser rapidement la tendance : défendre, en priorité, les activités humaines.

Le Conseil Municipal a décidé de soutenir l'USAPR.

RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

Les conseils d'école se sont réunis en session extraordinaire. Il a été décidé le retour à la semaine de scolarité à 4 jours.

Horaires d'école	Ecole maternelle de l'Ecancière	Ecole élémentaire « Victor Boiron »
Lundi	8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15	8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

MARCHÉS AMBULANTS :

Le Centre Technique Départemental a autorisé le stationnement, à compter de ce jour et ce pour une durée d'un an, d'un véhicule ou stand destiné à la vente ambulatoire de fruits et légumes à la SARL SAPRE MAYOUSSE d'Eymeux.

La séance est clôturée par la signature des élus présents

Prochain conseil municipal le mercredi 21 mars à 21h